

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

Procès-verbal de la Présentation du Programme triennal d'immobilisations de la Municipalité de Saint-Ambroise, tenue le 22^e jour du mois de décembre 2021, à 19 :00 heures, par téléconférence, à laquelle étaient présent :

M. Benoit Brassard, conseiller
Mme Amélie Audet, conseillère
M. Cyrille Dufour, conseiller
Mme Nathalie Pedneault, conseillère
Mme Sophie Limoges, conseillère
Mme Andrée-Anne Caron, conseillère

M. Marc Dubé, ing. f., Msc, directeur général par intérim

Sous la présidence de M. Lucien Gravel, maire

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

À 19h00, le maire préside et après avoir constaté le quorum, déclare la Présentation du Programme triennal d'immobilisations de la Municipalité de Saint-Ambroise ouverte.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2021-12-254

Il est proposé par M. Cyrille Dufour
Appuyé par M. Benoit Brassard
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

1. *Ouverture de la séance par le maire.*
2. *Lecture et acceptation de l'ordre du jour.*
3. *Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisation 2022/2023/2024.*
4. *Levée de l'assemblée.*

3. Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisation 2022/2023/2024

Résolution 2021-12-255

Il est proposé par Mme Sophie Limoges
Appuyée par Mme Andrée-Anne Caron
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Nous avons perdu le contact avec M. Benoit Brassard durant 10 minutes, par la suite M. Brassard a accepté le point.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024, pour un montant de 15 219 420.00 \$.

Que pour chacune des années, les investissements sont de l'ordre de :

▪ 2022	3 601 320.00 \$
▪ 2023	9 505 800.00 \$
▪ 2024	2 112 300.00 \$

Que le présent programme inclut toute subvention gouvernementale admissible aux travaux prévus, le cas échéant.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le maire, M. Lucien Gravel et le directeur général par intérim, pour et au nom de la municipalité, à signer ledit plan triennal.

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Cyrille Dufour propose la levée de l'assemblée à 19 h 56 appuyé par la conseillère Andrée-Anne Caron.

Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général par intérim

La séance est levée.

Lucien Gravel
Maire

Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général par intérim

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité de Saint-Ambroise a adopté un règlement n° 2007-30 sur le contrôle et le suivi budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2007, le tout en conformité avec les articles 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général par intérim

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise, tenue le 22^e jour du mois de décembre 2021, à 20 :04 heures, par téléconférence, à laquelle étaient présent :

M. Benoit Brassard, conseiller
Mme Amélie Audet, conseillère
M. Cyrille Dufour, conseiller
Mme Nathalie Pedneault, conseillère
Mme Sophie Limoges, conseillère
Mme Andrée-Anne Caron, conseillère

M. Marc Dubé, ing. f., Msc, directeur général par intérim

Sous la présidence de M. Lucien Gravel, maire

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

À 20h04, le maire préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance extraordinaire ouverte.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2021-12-256

Il est proposé par Mme Nathalie Pedneault
Appuyée par Mme Sophie Limoges
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

1. *Ouverture de la séance par le maire.*
2. *Lecture et acceptation de l'ordre du jour.*
3. *Engagement d'une directrice générale.*
4. *Accord des travaux de la rue Gaudreault en 2022 à JR Savard.*
5. *Mandat à Tétra Tech pour la réalisation des travaux préliminaires concernant l'eau parasitaire dans le rang des Chutes en 2022.*
6. *Réserve d'un montant de 20 000 \$ au programme de crédit de taxes.*
7. *Réserve d'un montant de 40 000 \$ en 2021 pour les activités de la Société ambroisienne de développement économique (SADE).*
8. *Réserve d'un montant de 23 000 \$ pour pallier au manque de fonds de la réserve pour la prochaine vidange des bassins.*
9. *Approbation des dépenses et de la reddition de comptes pour les Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) du ministère des Transports au montant de 20 493.30\$.*
10. *Affectations de l'excédent de l'exercice 2021 aux projets d'investissement suivants :*

• Véhicule Ford F-150 2021	61 533.17 \$
• Développement domiciliaire – multifamilial	75 836.02 \$
• Réfection d'égout sanitaire rue Gaudreault	192 026.17 \$
• Réfection du pavillon de balle	26 246.88 \$

11. Affectation d'un montant de 60 000 \$, pris à même le fonds consacré à la lutte à la Covid-19, pour les deux projets suivants :

- Nettoyage des systèmes d'aération à l'Hôtel de Ville et au Complexe Socio-Culturel;
- Modernisation du système audiovisuel de la salle du Conseil.

12. Période de questions.

13. Levée de l'assemblée.

3. Engagement d'une directrice générale

Résolution 2021-12-257

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Ambroise doit doter le poste de directeur(trice) général(e) afin d'administrer celle-ci, tel que prévu par l'article 210 du *Code municipal du Québec, RLRQ, c. C-27.1*;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Andrée-Anne Caron

APPUYÉE PAR M. Benoit Brassard

ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

DE NOMMER Madame Stéphanie Vallée, directrice générale et greffière-trésorière.

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise tient à féliciter Madame Vallée et lui souhaite un franc succès dans ses nouvelles fonctions.

4. Accord des travaux de la rue Gaudreault en 2022 à JR Savard

Résolution 2021-12-258

Il est proposé par Mme Nathalie Pedneault

Appuyée par M. Benoit Brassard

Acceptée des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise mandate l'entreprise Construction JR Savard, situé au 1201, boulevard Martel, Saint-Honoré, G0V 1L0, afin de procéder aux travaux de la rue Gaudreault en 2022.

Que le coût des travaux s'élève à 210 294 \$.

Que le Conseil municipal prend acte que M. Cyrille Dufour, conseiller du district #3, se retire de toute discussion en raison d'un possible conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts et refuse de voter sur la décision, et ce, en conformité avec l'article 361, de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

5. Mandat à Tétra Tech pour la réalisation des travaux préliminaires concernant l'eau parasitaire dans le rang des Chutes en 2022

Résolution 2021-12-259

Il est proposé par Mme Andrée-Anne Caron

Appuyée par Mme Sophie Limoges

Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise mandate Tétra Tech afin de réaliser des travaux préliminaires concernant l'eau parasitaire dans le rang des Chutes.

Que le coût des travaux est estimé à [REDACTED] \$.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif au dossier.

6. Versement d'un montant de 20 000 \$ au programme de crédit de taxes

Résolution 2021-12-260

Il est proposé par M. Cyrille Dufour
Appuyé par M. Benoit Brassard
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que le conseil municipal souhaite verser un montant de 20 000 \$ afin d'honorer ses engagements pris dans le cadre du programme de crédit de taxes à l'investissement.

Que le montant de 20 000 \$ soit prélevé à même le fonds général.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim à procéder, pour et au nom de la Municipalité, au versement dudit montant.

7. Réserve d'un montant de 40 000 \$ en 2021 pour les activités de la Société ambroisienne de développement économique (SADE)

Résolution 2021-12-261

Il est proposé par Mme Amélie Audet
Appuyée par Mme Andrée-Anne Caron
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que le conseil municipal souhaite réserver un montant de 40 000 \$ en 2021 afin de financer les activités de la Société ambroisienne de développement économique (SADE).

Que le montant de 40 000 \$ soit prélevé à même le fonds général.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim à procéder, pour et au nom de la Municipalité, à la réserve dudit montant.

8. Réserve d'un montant de 23 000 \$ pour pallier au manque de fonds de réserve pour la prochaine vidange des bassins

Résolution 2021-12-262

Il est proposé par Mme Andrée-Anne Caron
Appuyée par M. Benoit Brassard
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que le conseil municipal souhaite réserver un montant de 23 000 \$ afin de pallier au manque de fonds de la réserve financière pour la prochaine vidange des bassins des étangs aérés de la Municipalité de Saint-Ambroise et la disposition des boues.

Que le montant de 23 000 \$ soit prélevé à même le fonds général.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim à procéder, pour et au nom de la Municipalité, à la réserve dudit montant.

9. Approbation des dépenses et de la reddition de comptes pour les Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) du ministère des Transports au montant de 20 493.30 \$

Résolution 2021-12-263

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

POUR CES MOTIFS;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Cyrille Dufour

APPUYÉ PAR Mme Nathalie Pedneault

ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise approuve les dépenses d'un montant de 20 493.30 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

10. Affectations de l'excédent de l'exercice 2021 à différents projets d'investissement

Résolution 2021-12-264

Il est proposé par Mme Andrée-Anne Caron

Appuyée par Mme Nathalie Pedneault

Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que le conseil municipal souhaite transférer l'excédent de l'exercice 2021 aux projets d'investissement suivants :

➤ Véhicule Ford F-150 2021	61 533.17 \$
➤ Développement domiciliaire – multifamilial	75 836.02 \$
➤ Réfection d'égout sanitaire rue Gaudreault	192 026.17 \$
➤ Réfection du pavillon de balle	<u>26 246.88 \$</u>
Total :	355 642.24 \$

Que le conseil municipal autorise le directeur général par intérim à effectuer, pour et au nom de la Municipalité, ledit transfert ci-haut mentionnés.

11. Affectation d'un montant de 60 000 \$, pris à même le fonds consacré à la lutte à la Covid-19, pour les deux projets suivants :

Résolution 2021-12-265

Il est proposé par M. Benoit Brassard
Appuyé par Mme Sophie Limoges
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que le conseil municipal souhaite transférer un montant de 60 000 \$ aux deux projets suivants :

➤ Nettoyage des systèmes d'aération à l'Hôtel-de-Ville et au Complexe Socio-Culturel	50 000 \$
➤ Modernisation du système audiovisuel de la salle du Conseil	<u>10 000 \$</u>
Total :	60 000 \$

Que le montant de 60 000 \$ soit prélevé à même le Fonds consacré à la lutte à la Covid-19.

Que le conseil municipal autorise le directeur général par intérim à effectuer, pour et au nom de la Municipalité, ledit transfert aux projets ci-haut mentionnés.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Cyrille Dufour propose la levée de l'assemblée à 20 h 28 appuyé par le conseiller Benoit Brassard.

Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général par intérim

La séance est levée.

Lucien Gravel
Maire

Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général par intérim

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité de Saint-Ambroise a adopté un règlement n° 2007-30 sur le contrôle et le suivi budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2007, le tout en conformité avec les articles 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général par intérim